

RAPPORT DE GESTION 2025

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	5
2.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	5
3.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	6
4.	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	8
5.	ANNEXES COMPTES D'EXPLOITATION	11
6.	SUBVENTIONS SERVICES DE SAUVETAGE	14
7.	BUDGET INVESTISSEMENT 2025	15
8.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	19
9.	REMERCIEMENTS	21

1. INTRODUCTION

L'Organisation cantonale valaisanne des secours est un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale, ayant son siège à la centrale d'alarme à Sierre. Elle est inscrite au registre du commerce.

L'OCVS fournit diverses prestations confiées par l'État du Valais dont notamment :

- L'évaluation périodique des besoins sanitaires préhospitaliers et la soumission des mesures de planification au Conseil d'État.
- La mise en oeuvre de la planification des secours adoptée par le Conseil d'État.
- La garantie du bon déroulement des interventions de secours, en coordination avec les autres forces d'intervention, et le fonctionnement de la centrale 144.
- La prise en charge de tous les appels d'urgences sanitaires aussi bien en français qu'en allemand par la centrale d'urgences 144.

Pour ce faire, l'OCVS se base sur les lois suivantes :

- Loi sur l'organisation des secours sanitaires
- Ordonnance sur l'organisation des secours sanitaires

Ces dernières prévoient notamment que l'OCVS remettra au département les comptes d'exploitation, le rapport d'activité, le rapport de l'organe de révision, ainsi que les statistiques d'activité pour le 30 avril de l'année suivante.

Des informations complémentaires concernant l'OCVS sont disponibles en ligne : **www.ocvs.ch**

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'OCVS a changé de forme juridique durant l'exercice 2017. Elle est devenue un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale et est inscrite au registre du commerce.

En conséquence, l'OCVS est soumise, depuis l'exercice comptable 2017, au contrôle ordinaire. Ce dernier implique la mise en oeuvre d'un système de contrôle interne (SCI). Il s'agit d'un instrument de contrôle de la gestion des risques.

Le SCI est un outil de gestion qui vise à garantir la bonne conduite des affaires et leur viabilité économique, contribuant ainsi à garantir un déroulement conforme de la marche des affaires au niveau comptable.

Son objectif principal est de recourir à des contrôles standardisés pour prévenir ou au moins détecter les erreurs dans les processus comptables.

Le SCI fait l'objet de plusieurs directives et procédures au sein de l'OCVS. L'existence du SCI est appréciée par l'organe de révision notamment sur son environnement, les contrôles des processus et les contrôles généraux informatiques.

3. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (EN CHF)	NOTE	2025	2024
ACTIF CIRCULANT			
Caisse		1 040	1 319
Banques		3 623 026	6 228 845
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		3 624 066	6 230 164
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		294 751	416 319
Créance envers l'État du Valais (investissements)		654 162	240 805
Créances à court terme		948 913	657 124
Actifs de régularisation		571 555	724 911
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		5 144 534	7 612 200
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations financières		2 435	2 235
Immobilisations corporelles	8	2 877 408	2 905 460
./. Subventions de l'État du Valais		-2 877 408	-2 905 460
Immobilisation incorporelles	8	1 458 511	1 527 179
./. Subventions de l'État du Valais		-1 458 511	-1 527 179
Immobilisations		0	0
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		2 435	2 435
TOTAL DE L'ACTIF		5 146 969	7 614 635

PASSIF

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (EN CHF)	NOTE	2025	2024
CAPITAUX ÉTRANGERS			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		1 342 297	1 431 581
Dettes salaires et charges sociales		699 779	624 704
Dettes envers l'État du Valais		327	348
Dettes à court terme		2 042 404	2 056 632
Passifs de régularisation		1 072 605	1 523 064
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		3 115 009	3 579 696
Dettes envers l'État du Valais (subvention)	9	2 013 816	4 016 794
Dettes à long terme		2 013 816	4 016 794
Fonds pour la prévention		15 081	15 081
Fonds provenant de dons		3 063	3 063
Fonds affectés		18 144	18 144
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		2 031 960	4 034 939
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		5 146 969	7 614 635
CAPITAUX PROPRES			
Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		0	0
TOTAL DU PASSIF		5 146 969	7 614 635

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

		Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024	Ecarts Exercice 2025 - Budget 2025	Ecarts Exercice 2025 - Exercice 2024	
Revenus d'exploitation		Notes					
c)	Taxes d'interventions	2	263 684	250 000	273 615	13 684	-9 931
	Interventions		791 965	625 000	728 263	166 965	63 702
	Autres recettes	3	90 935	35 000	96 419	55 935	-5 484
Produits			1 146 583	910 000	1 098 296	236 583	48 287
a), f)	Charges de personnel	4	-8 360 626	-9 331 054	-7 750 044	970 428	-610 582
b)	Autres charges d'exploitation	5	-3 485 245	-4 282 400	-3 566 737	797 154	81 492
e)	Subventions aux partenaires	6	-6 917 337	-6 886 547	-4 798 990	-30 790	-2 118 347
	Frais d'interventions refacturés		-158 736	-175 000	-178 902	16 264	20 165
	Frais irrécupérables		-157 567	-185 000	-145 759	27 433	-11 808
d)	Pertes sur débiteurs		-1 966	0	-8 637	-1 966	6 671
	Charges financières		-3 291	-2 000	-3 433	-1 291	142
Charges			-19 084 767	-20 862 000	-16 452 501	1 777 233	-2 632 266
RESULTATS D'EXPLOITATION			-17 938 184	-19 952 000	-15 354 206	2 013 816	-2 583 979
Participation de l'Etat			17 938 184	19 952 000	15 354 206	-2 013 816	2 583 979

Les comptes 2025 sont bouclés avec un excès de charges de **CHF 17'938'184**, dont **CHF 17'099'821** pour l'OCVS, **CHF 237'225** pour la régulation médicale et **CHF 601'138** pour le projet pilote EMUS (budget financé par le Service de l'action sociale).

L'excédent de charges total s'élève à **CHF 17'938'184** pour un budget total de **CHF 19'952'000**. L'écart total s'élève à **CHF 2'013'816**, dont **CHF 1'900'179** de l'OCVS, **CHF 12'775** de la régulation médicale et de **CHF 100'862** de l'EMUS

Le détail des écarts avec le budget s'explique principalement par les éléments suivants :

a) **CHF 970'428 de charges du personnel plus basses que budgétées, dont :**

1. **CHF 434'208** issus des formations, dont CHF 414'630 du dispositif préhospitalier, et CHF 29'669 des mises à jour des formations pour les public responders de cœur wallis. Concernant le dispositif préhospitalier, un montant de CHF 200'000 a été budgété pour les formations séismes et le projet n'a pas encore pu démarrer. Les formations des ambulanciers ont été plus basses pour CHF 147'330, parce qu'une demi-journée a été présentée par les cadres de l'OCVS et la location des locaux

était encore gratuite en 2025. Dès 2026, les formations ne pourront plus avoir lieu dans les locaux de la protection civile de Grône en raison de l'arrivée de l'école de Police. Finalement, Le budget 2025 inclut un montant de CHF 80'000 pour le stand de l'OCVS à la foire du Valais et les montants payés figurent dans diverses autres comptes (achat matériel, honoraires, imprimés, subventions ambulances, etc.). Les dépenses totales s'élèvent à CHF 69'683.

2. **CHF 429'786** de personnel administration et centrale y compris EMUS, dont CHF 240'181 de salaires des régulateurs, CHF 55'153 de salaires de l'EMUS et de CHF 55'080 de salaires de l'OCVS et de CHF 57'617 issus des formations. Les écarts des salaires des régulateurs proviennent principalement de l'absence de personnel pour des raisons de maladies. Pour les salaires de l'OCVS l'écart provient d'un congé maternité et de l'absence de ressources RH durant 6 mois. Pour l'EMUS l'écart provient du fait que le budget prévoyait une couverture toutes les nuits à partir d'avril, mais cela n'a été possible que courant mai.

3. **CHF 88'737** d'autres personnel, principalement issus des jetons de présence pour lesquels un nombre plus élevé de séances a été budgété.

b) **CHF 797'154** d'autres charges d'exploitation issus des prestations de services pour CHF 628'041 et des frais d'informatique et de communication pour CHF 164'804. Le budget 2025 des prestations de services incluait 12 mois de maintenance et l'amortissement du nouvel SAE, qui au final a été mis en production le 11 juin 2025. La maintenance a débuté début octobre et l'amortissement n'a pas encore débuté (CHF -428'392). Le budget 2025 contenait également le début de la maintenance de la nouvelle GED pour CHF 60'000 et ce projet a été reporté à 2026-27. Finalement, le budget 2025 contenait pour CHF 100'000 de support de l'Observatoire valaisan de la santé et seulement CHF 25'946 ont été consommés.

c) **CHF 166'965** de recettes d'interventions en raison d'un volume d'interventions plus élevé que budgété. Cependant, le 100% des montants perçus sont reversés aux intervenants et aux organisations de secours, à l'exception des interventions du projet-pilote des sauveteurs spécialisés de Gampel pour lequel, les intervenants étaient rémunérés pour leur garde, par contre les salaires refacturés et les frais administratifs ont été conservés à l'OCVS. Le déficit de l'OCVS pour ce projet-pilote s'est élevé à CHF 20'258.25.

d) **CHF 1'966** de pertes sur débiteurs. La LOSS prévoit que le débiteur de la facture est en principe la personne secourue ou les ayants-droits, par contre il arrive que lors d'incendie de grande ampleur, dans lequel un dispositif d'événements sanitaires majeurs est déployé il n'y a aucun patient. Dans ces situations, l'OCVS refacture ces frais aux propriétaires des locaux concernés ou si l'enquête devait déceler un responsable, l'OCVS peut facturer l'intervention au responsable. Lors de l'embrasement d'une halle à Stalden, aucun patient n'a été pris en charge et l'enquête n'a décelé aucun responsable. Le propriétaire de la halle a refusé de payer et afin d'éviter des frais de recouvrement élevé et surtout faute de base légale, cette facture a été comptabilisée en « pertes sur débiteur »

Par rapport à l'année précédente, l'excédent de charges est CHF 2'583'979 plus élevé et se compose notamment des éléments suivants :

e) **CHF 2'118'347** de subventions aux partenaires plus élevées, issus d'une part de la linéarisation du facteur d'économicité pour CHF 595'581, mais aussi de l'ajout d'ambulances dans le dispositif, à savoir une troisième ambulance la journée à Sion et une deuxième la nuit à Monthey et à Sierre. Finalement, l'année 2024 contient des correctifs de près d'un million de CHF.

f) **CHF 610'582** de charges de personnel plus élevées, dont CHF 266'591 de charges salariales plus élevées de l'EMUS, car depuis avril-mai le dispositif couvre toutes les nuits de la semaine contre 3-4 nuits auparavant, dont CHF 133'777 de frais pour notamment des indemnisations des gardes des sauveteurs spécialisés à la base de Gampel (sous indemnisation divers), dont CHF 67'512 d'augmentation de la provision pour les heures supplémentaires et les vacances notamment en raison de l'augmentation de 62 jours de vacances non prises et dont CHF 48'492 de frais plus élevés de la régulation médicale notamment en raison qu'une partie du forfait de l'année 2024 a été comptabilisée en 2023.

5. ANNEXES COMPTES D'EXPLOITATION

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO).

Investissements : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les investissements inférieurs à CHF 10'000 ou non admis par l'État du Valais sont directement comptabilisés en charge de l'exercice.

2. Recettes d'exploitation	2025	2024
Stations de secours	263 684	273 615
	263 684	273 615

3. Autres recettes	2025	2024
Psychologue d'urgence	59 829	49 031
Vente matériel	210	1 086
Personnel refacturé RegMed	20 363	31 656
Autres recettes	10 532	14 646
	90 935	96 419

4. Charges de personnel	2025	2024
Personnel administration et centrale	4 573 875	4 351 831
Personnel médical RM/SMUP/ESM	433 475	362 789
Personnel intervention	933 358	932 379
Frais de formation	1 158 472	992 077
Charges sociales	1 062 300	971 501
Autres charges de personnel	46 535	53 701
Provision pour heures supplémentaires et vacances	39 847	-31 629
Jeton de présence Conseil d'administration et groupe de travail	112 763	117 397
	8 360 626	7 750 044

5. Autres charges d'exploitation	2025	2024
Frais de locaux	257 047	317 344
Frais d'installations et véhicules servant à l'exploitation	97 773	123 590
Assurances	40 276	43 357
Frais d'administration	488 507	669 035
Honoraires et consultants	836 300	769 521
Contrats d'entretien/maintenance	986 771	882 095
Frais d'informatique et communication	710 454	741 909
Information et communication	68 117	19 886
	3 485 245	3 566 737

6. Subventions aux partenaires	2025	2024
Subventions ambulances	5 260 087	3 012 773
Subventions Rapid Responders	0	142 520
Alarme rouge	33 078	31 709
Ambulance soutien formation	270 344	261 989
Déplacements stratégiques	4 444	0
SMUR	1 349 384	1 350 000
	6 917 337	4 798 990

7. Participation de l'État par secteur	2025	2024
OCVS	1 602 738	1 744 176
Centrale	4 588 369	4 149 371
ESM	579 748	581 903
Dispositif pré-hospitalier	10 202 791	8 203 129
cœur wallis	126 175	163 013
sous-total OCVS	17 099 821	14 841 592

Régulation médicale	237 225	188 739
EMUS	601 138	323 875
	17 938 184	15 354 206

8. Immobilisation

Désignation	Valeur au 01.01.2025	Achats/Mises au rebut	Valeur au 31.12.2025
Immobilisations corporelles			
Mobilier et machines de bureau	41 007	-21 587	19 421
Ordinateurs	22 750	0	22 750
Installations	80 160	0	80 160
Ambulances	175 000	0	175 000
Véhicules	70 000	83 722	153 722
Equipement véhicules	33 236	13 530	46 766
SMUR/SMUP	97 803	-97 803	0
Télécommunication	456 082	-170 905	285 177
Equipements tenues	465 310	21 211	486 521
Evénements majeurs	314 170	-5 591	308 580
VSS Haut-Valais	678 963	-396	678 566
Matériel formation OCVS	0	0	0
Réseau radio analogique	0	0	0
cœur wallis	11 144	0	11 144
Matériel de sécurité FR	368 152	78 169	446 321
Equipements matériel	91 681	71 598	163 280

	Valeur au 01.01.2025	Achats/Mises au rebut	Valeur au 31.12.2025
Immobilisations incorporelles			
Installations	754 571	145 922	900 493
Télécommunication	58 242	9 240	67 482
Projet E-Fip	294 794	-121 500	173 294
Réseau radio analogique OCVS	411 132	-112 869	298 263
cœur wallis	8 440	10 540	18 980
	4 432 639	-96 720	4 335 919

A des fins de comparaison les soldes initiaux des investissements ont été séparés en immobilisations corporelles et incorporelles

9. Dette envers l'État du Valais	31.12.2025	31.12.2024
Acomptes versés pour l'excédent de perte	19 952 000	19 371 000
Demande de subvention complémentaire	0	0
Amortissement à cheval sur 2024	0	0
./. Perte de l'exercice	(17 938 184)	(15 354 206)
	2 013 816	4 016 794

10. Nombre de collaborateurs	31.12.2025	31.12.2024
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle :	<250	<250

11. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan	31.12.2025	31.12.2024
R&D Office Sàrl	0	29 220
Association ProjetSanté	125 000	114 500

12. Dettes envers des institutions de prévoyance	31.12.2025	31.12.2024
	45 472	171 042

13. Autre information prescrite par la loi	31.12.2025	31.12.2024
	Néant	Néant

14. Événements subséquents	31.12.2025	31.12.2024
	Néant	Néant

6. SUBVENTIONS SERVICES DE SAUVETAGE

Les services d'ambulances ainsi que les SMUR reçoivent une subvention annuelle des pouvoirs publics (70% à charge du canton, 30% à charge des communes). Pour les ambulances, les subventions sont calculées en fonction des moyens mis à disposition selon la planification, en tenant compte des coûts normatifs d'une ambulance et après déduction des recettes effectivement encaissées. Ainsi, plus le niveau d'activité est élevé, plus le subventionnement est faible. Il est également tenu compte d'un facteur de pondération réduisant le subventionnement pour les bases d'ambulances dont l'activité n'atteint pas un certain niveau (cf. image ci-dessous).

$$\left(\text{COÛTS NORMATIFS} - \text{RECETTES EFFECTIVES} \right) \times \text{FACTEURS D'ÉCONOMICITÉ} = \text{SUBVENTION}$$

Globalement, les variations des subventions entre les différentes années s'expliquent notamment par la révision des modalités de subventionnement et la mise en œuvre progressive de la planification de 2020 (introduction d'une nouvelle base de jour à Gampel-Steg et mise en service d'une ambulance de nuit à Sembrancher dans l'Entremont en complément à celle de jour mise en place en 2016).

Ensuite, un dispositif transitoire urgent a été mis en place en 2022 à Bitsch suite à l'arrêt d'exploitation de l'ambulance de piquet la nuit à Viège.

En outre, au 1er janvier 2023, la base de Münster a été déplacée à Fiesch et une ambulance de nuit a été ajoutée à la base de Gampel-Steg. De plus, le service d'ambulances de Grächen a arrêté l'exploitation de son service d'ambulances au 31.03.2023. Finalement, la planification de 2025 a validé l'ajout d'une troisième ambulance la journée à Sion, et d'une deuxième ambulance la nuit à Monthey et à Sierre. Les ambulances de Monthey et Sion ont été mises en service dès janvier 2025, celle de Sierre en fin d'année.

Subventions par base	2020	2021	2022	2023	2024	2025 acompte
Sion	180 535	138 877	157 929	120 492	133 695	315 888
Monthey	111 469	109 799	102 638	88 655	95 350	591 672
Martigny	110 274	107 858	117 187	91 725	92 860	–
Sierre	112 279	111 289	101 004	88 105	93 520	274 661
Visp	380 649	286 994	286 307	407 047	426 328	358 962
Sembrancher (Entremont)	301 187	693 590	653 537	556 920	662 285	570 579
Gampel-Steg	11 829	206 900	170 251	619 740	729 492	686 215
Saas-Balen	363 328	363 187	285 317	539 253	288 450	903 577
Zermatt	571 062	631 541	531 945	680 239	813 353	879 137
Münster (Conches)	270 570	265 012	352 370	–	–	–
Fiesch	–	–	–	629 755	759 555	740 903
Bitsch	–	–	278 784	–	–	–
Grächen	134 530	134 136	125 128	77 366	–	–
Total	2 547 711	3 049 183	3 162 394	3 899 298	4 094 889	5 321 593

Pour les SMUR, la subvention est forfaitaire et ne tient pas compte du nombre d'interventions.

Le subventionnement des SMUR se base sur un montant forfaitaire de CHF 450'000 par an depuis 2021, contre CHF 330'000 en 2020.

Subventions	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Martigny	330 000	450 000	450'000	450'000	450'000	450'000
Sion	330 000	450 000	450'000	450'000	450'000	450'000
Viège	330 000	450 000	450'000	450'000	450'000	450'000
Total	990 000	1 350 000	1'350'000	1'350'000	1'350'000	1'350'000

7. BUDGET INVESTISSEMENT 2025

Le budget total d'investissement 2025 s'élève à CHF 1'621'000 et au 2 avril 2026, CHF 854'129 (53%) ont été dépensés. Les points suivants peuvent être relevés :

Plusieurs montants des budgets d'investissement de l'année 2025 n'ont pas encore été dépensés car les disponibilités des fournisseurs pour recevoir et traiter des demandes d'offres se sont vues limitées. En outre, une fois les commandes effectuées, les délais de livraison se sont avérés beaucoup plus longs que d'habitude.

En 2025, les services d'ambulances de Fiesch, Zermatt, Viège, Sierre et Sion peuvent renouveler leur véhicule et la participation de l'OCVS se monte à CHF 140'000 par ambulance. Le processus d'achat d'ambulances est long. Il prévoit d'abord la rédaction d'un cahier des charges sur lequel les fournisseurs établissent leurs offres et, une fois ces offres réceptionnées, ces dernières sont analysées et la meilleure est adjudgée. Finalement, la première tranche de la subvention est versée lors de

la commande du véhicule. Ce processus dure d'ordinaire une année. Depuis la pandémie et la guerre en Ukraine, il faut compter environ 24 mois pour mener à bien cette adjudication. Au 2 avril, seulement 57% du budget d'investissements pour les ambulances a été dépensé et correspond aux paiements des premiers acomptes. Les derniers acomptes seront versés à la livraison des ambulances.

Le budget d'investissement pour le déménagement dans le nouveau bâtiment n'a pas encore été dépensé, car la construction du bâtiment a dû faire face à plusieurs reports. Le déménagement est prévu après les Fêtes de Pâques de 2027. Concernant la télémédecine, des analyses et benchmarks sont en cours, mais la solution définitive n'a pas encore été retenue.

Budget investissement 2025

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Canal E et K	50 000	15 258	34 742	En 2025, l'antenne de Moosalp a été déplacée à Gebidem (Loèche) afin d'améliorer la couverture. Ce déplacement n'a pas encore été entièrement facturé.
cœur wallis	15 000	1 654	13 346	Des pochettes et des brassards ont été achetés pour les public responders et distribués dans le deuxième semestre 2025. Le solde du budget fera l'objet de réflexion quant à son utilisation.
Déménagement nouvelle Centrale	120 000	3 994	116 006	Afin d'assurer le déménagement des équipements informatiques sans interruption de service de la Centrale 144, un mandat sera octroyé à des spécialistes.
Outil de monitoring	86 000	38 024	47 976	Suite à la recommandation des experts mandatés dans le cadre de l'audit du dispositif pré-hospitalier de maintenir et de développer l'outil d'analyse et de projections du dispositif, l'OCVS a débuté les travaux avec une entité tierce.
Télémédecine	75 000	0	75 000	L'intégration de la télémédecine permet de médicaliser à distance, d'optimiser les interventions et d'améliorer la coordination des secours.
Renouvellement d'une partie du matériel du véhicule de soutien sanitaire du Haut-Vallais (KMS)	35 000	0	35 000	Le remplacement des appareils électriques et/ou des batteries de certains composants des moniteurs et défibrillateurs est prévu, mais pas encore effectué.

Objet	Budget	Montant déjà facturé	Montant restant	Commentaire
Equipement centre / Vlog	25 000	0	25 000	Ce montant permettra de rendre le nouveau véhicule de logistique opérationnel après l'acquisition du véhicule débuté en 2024 et livré dans le deuxième semestre 2025.
PCSan (équipement / véhicule)	30 000	0	30 000	Le remplacement des ordinateurs, imprimantes et autres équipements informatiques du véhicule du poste de commandement est prévu afin d'améliorer la fluidité de la communication, la visualisation des données et le suivi en temps réel des opérations.
Renouvellement uniformes ESM	50 000	50 000	0	En 2025, les tenues des secouristes ont été renouvelées. Ces uniformes avaient été fournis il y a plus de 8 ans.
Véhicules OCVS	90 000	88 568	1 432	L'OCVS a acquis deux véhicules mis à disposition des cadres pour les déplacements professionnels.
Sacs et équipement AFR et FR	100 000	97 277	2 723	Conformément à la dernière planification préhospitalière, l'OCVS a renforcé le dispositif des first responders et des advanced first responders en équipant une trentaine d'intervenants supplémentaires.
Matériel DMESO	50 000	25 773	24 227	Les commandes ont été effectuées début 2025 et le matériel sera livré selon les disponibilités en cours d'année 2025.
ambulances	700 000	373 333	326 667	Le renouvellement des cinq ambulances (Fiesch, Zermatt, Viège, Sierre et Sion) a débuté en 2025. La procédure de remplacement d'une ambulance dure environ deux ans
				>>> suite page suivante >>>

Détecteurs CO	60 000	54 985	5 015	Les détecteurs CO des intervenants doivent être remplacés tous les 3 ans.
Tenues sauveteurs miliciens	30 000	25 263	4 737	En 2025, des gilets d'interventions ont été commandés et livrés aux sauveteurs des régions, ainsi que des softshells et des vestes pour les nouveaux intervenants
Véhicule SMUR pour Viège	80 000	80 000	0	Le remplacement du véhicule du SMUR de Viège a été effectué en 2025.
Ecrans Centrale (télémédecine)	25 000	0	25 000	Les écrans de la Centrale 144 seront renouvelés avant le déménagement dans le nouveau bâtiment. En raison d'un nouveau report du déménagement, le changement des écrans a été repoussé en 2026.
Total du budget d'investissement 2025	1 621 000	854 129	766 871	53% du budget d'investissement a été dépensé au 2 avril 2026.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION CANTONALE VALAISANNE DES SECOURS (OCVS), À SIERRE

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS) (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 6 à 13) sont conformes à la loi suisse, à la Loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS) et son ordonnance et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 23 avril 2024, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration.

Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'ex-

exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERT-suisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

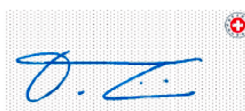
Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 15 avril 2025

BDO SA



Bastien Forré
Expert-Réviseur agréé
Réviseur Responsable



Loïc Rossé
Expert-Réviseur agréé

9. REMERCIEMENTS

Avec pour préoccupation centrale le patient et la volonté constante d'améliorer notre mission envers ce dernier, nous devons, entre autres ;

- Anticiper les changements, dégager une vision et la conjuguer dans une stratégie cadrée par des objectifs.
- Poursuivre une réflexion régulière afin d'ajuster et d'adapter continuellement l'avancement de notre organisation.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur nos collaborateurs qui s'engagent quotidiennement pour l'amélioration de l'OCVS et de son dispositif sanitaire préhospitalier. Nous les en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également à tous les intervenants miliciens et professionnels, engagés au service de la population.

Le Conseil d'administration de l'OCVS s'investit dans la gestion des affaires et apporte un soutien sans faille à la direction. Nous en remercions vivement chacun de ses membres.

Enfin, nous remercions les autorités, notre Conseiller d'État, Monsieur Mathias Reynard ainsi que le Chef du service de la santé publique Monsieur Xavier Bertelletto et son équipe pour leur collaboration et leur soutien.

IMPRESSUM

ÉDITION & RÉDACTION

OCVS - KWRO

GRAPHISME

ozalid-design.ch



OCVS

RUE DE PLANZETTE 53

3960 SIERRE

027 603 62 60

OCVS.CH